

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZER

Séance du lundi 18 mars 2024

Délibération N° DE_001_2024_BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	11	11
Date de la convocation : 13/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Jean-Noel BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Monsieur Denis GRAS, Madame Christine HUGON, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Bernard BASTIDE, Madame Agnès BOUARD, Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Eve BREZET, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ligne de trésorerie 2024

Le Président expose :

Compte-tenu des décalages importants de trésorerie liés aux paiements des aides publiques pour les missions du PETR, une consultation a eu lieu auprès d'organismes bancaires pour solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 250 000€.

La caisse régionale de la banque Crédit Agricole du Languedoc a fait parvenir au PETR une proposition à la date du 31 Janvier 2024, avec mise à jour des conditions en date du 11 Mars 2024.

DE_001_2024_BIS

Cette proposition permettrait de renouveler la ligne de trésorerie actuelle dans les conditions financières présentées en annexe à partir du 2 avril 2024, pour une durée maximum de 12 mois.

Aussi,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil syndical du 18 Mars 2024, et les informations communiquées par les financeurs sur les délais de paiement de certaines aides publiques,

Considérant la proposition adressée par l'établissement bancaire « Crédit Agricole du Languedoc », jointe en annexe,

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

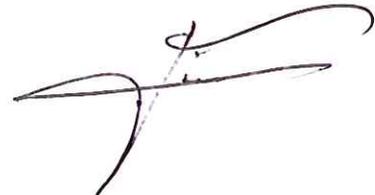
- Approuve la proposition de ligne de trésorerie adressée par la Caisse régionale du Crédit Agricole du Languedoc-Roussillon jointe en annexe
- Autorise le Président à effectuer les démarches et à signer tout document relatif à cette proposition

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance



Monsieur Gilbert GIRMA
Secrétaire de séance



RF
Préfecture

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 20/03/2024
048-200078343-DE_001_2024_BIS-DE

DE_001_2024_BIS

DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES et ASSOCIATIONS

☎ - 04.67.17.85.62.

Email : franck.fourno@ca-languedoc.fr

Adresse postale: Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc

Avenue de Montpellieret - MAURIN - 34977 LATTES Cedex

Monsieur Le Président

PETR du Gévaudan-Lozère

830, avenue de la Méridienne

48100 MARVEJOLS

Objet : Proposition de financement

Maurin, le 11 mars 2024

Monsieur Le Président,

Suite à votre consultation, vous voudrez bien trouver ci-après notre proposition de financement :

Ligne de Trésorerie - Renouvellement en augmentation
Classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Durée : 1 an.
- Montant : 250.000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1.40%, soit à titre indicatif sur index de février 2024 à 3,92 % un taux de 5,32 %.

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement :
 - ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.

Votre accord sur la présente proposition doit nous parvenir au plus tard le 26 mars 2024.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Franck Fourno
Collectivités Publiques

RF
Préfecture

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/03/2024

048-200078343-DE_001_2024_BIS-DE

CA CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

établissement de crédit. Siège social : avenue de Montpellieret, Maurin - 34977 Lattes cedex.

France immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 828.

(selon opérateur) - Adresse internet : www.ca-languedoc.fr (prix de la connexion selon opérateur).

